

F.R.C.P.B.  
N°392  
K.L.B.P



**PERIODIQUE MENSUEL  
DU CERCLE PHILATELIQUE  
"LES TIMBRES"  
D'HAM-SUR-HEURE / NALINNES  
SEPTEMBRE 2016 – N° 110**

Fondé en septembre 2005 par  
M. J. LADRIERE et M. R. BOURGEOIS

(Ne paraît pas en juillet et août)

TIRAGE : 50 EXEMPLAIRES

BUREAU DE DEPOT : 1150 BRUXELLES  
P 801032

**EDITEUR RESPONSABLE :**  
*Brigitte CAPRASSE – Place Dewandre 2 – 1150 BRUXELLES*

# MEMBRES DU COMITE

**PRESIDENT D'HONNEUR**

Jean LADRIERE  
071/21.39.94

**PRESIDENTE  
REDACTRICE DU BULLETIN**

Isabelle LEYSEN  
Rue Hublette 25  
6120 HAM-SUR-HEURE  
071/21.74.29  
E-mail : leysenisabelle@hotmail.com

**VICE PRESIDENT  
VERIFICATEUR AUX LOTS**

Guy GALLAND  
071/21.58.34

**TRESORIER  
RESPONSABLE TOMBOLA**

Pierre BOSSUROY  
071/32.54.86

**SECRETAIRE**

Françoise LEJEUNE  
E-mail : [lestimbres@hotmail.com](mailto:lestimbres@hotmail.com)

**MEMBRES ACTIFS**

Paula KICQ  
Viviane SPAUTE  
Eric DELOOZ  
Alain DEBECKER  
Jacky DELANNOY  
Marie France REMANT  
Vincent MATERNE  
Michel DELCULEE

\*\*\*\*\*

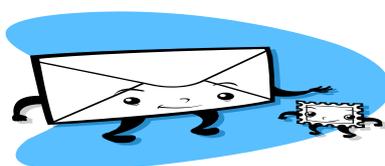
**REUNIONS : le 2ème jeudi du mois à 19 heures.**

**LOCAL PRINCIPAL : Salon des Combattants à 6120 Cour-sur-Heure**

**COTISATION : 8 € avec bulletin  
5 € sans bulletin  
2,50 € (jeune de – 18 ans)**

**COMPTE CPH : IBAN : BE98 126-1073037-93 au nom du club  
Rue Hublette 32 – 6120 Beignée**

**NOTRE SITE : [www.lestimbres.be](http://www.lestimbres.be)**



## MOT DE LA PRESIDENTE

Chers membres,

J'espère que vous avez passé d'agréables vacances et que vous avez fait de belles découvertes philatéliques.

Qui dit rentrée, dit cotisation. Et oui ! L'heure est arrivée pour son renouvellement. Les montants restent inchangés, soit 8€ avec bulletin et 5€ sans bulletin. Vous pouvez vous acquitter du montant lors de l'une de nos prochaines réunions ou par un virement au nom du cercle (vous trouverez toutes les informations à la première page du bulletin).

Au plaisir de vous revoir !

Isabelle

## **REUNION : 8 septembre 2016 à 19 heures au Salon des Combattants à Cour-sur-Heure**

### RESERVE AUX MEMBRES

#### ANNONCES PHILATELIQUES

Notre membre et président ami de Thuin, Monsieur Jean-Pierre Brière (N°11), fait un appel à vous tous, afin de trouver des plis ou documents d'Ham sur Heure, pour continuer son histoire postale. Contact : 071/51.51.74.

Notre membre Monsieur Michel Erauw (N°60), recherche tout ce qui concerne l'Exposition de Bruxelles 1897 – timbres neufs et oblitérés, lettres, entiers postaux, vignettes neuves ou sur documents, médailles et en général toute documentation. Il recherche également des documents avec oblitération des bureaux secondaires de Bruxelles comme par exemple, la Chancellerie, la place de la Chapelle, la rue Blaes, etc.....

Contact : 0495/52.38.29.

**Si vous souhaitez insérer une annonce, une publicité, un article, un espace vous est réservé dans notre bulletin. Vous pouvez contacter la Présidente.**



### ANNIVERSAIRES

01/09 Mme COLLE Yvette

19/09 Mr GALLAND Guy

### AGENDA

**Samedi 27 aout** : Amicale Hennuyère des cercles philatéliques organise sa journée André Adan dès 9 heures. A 15 heures sera organiser une vente surprise de plusieurs dizaines de lots. Renseignements : M. Deloge : 071/87.94.00

**Samedi 3 septembre** : Le cercle Royal Philatélique de la Thudinie organise une bourse philatélique aux Ecoles de Gozée, rue de Marchienne 134a, Gozée. Renseignements : M. Jean Pierre Brière 071/515174

**Dimanche 4 septembre** : Le cercle des Collectionneurs Ottinchois organise sa 20<sup>ème</sup> bourse toutes collections de 9 à 16h, au Centre Culturel (en collaboration avec l'administration communale) avenue des Combattants 41 en face de l'église d'ottignies. Entrée gratuite, petite restauration, bar et tombola.

Renseignements : M. Briet 010/612744 – M. Vandegoor 010/416078 – M. Bertrand 010/659134

**Samedi 17 septembre** : A lieu sa 11<sup>ème</sup> grande bourse des Collectionneurs de 8h30 à 16h, Salle du Foyer des Haies, Place des Haies à 6120 Nalines.

**Samedi 1<sup>er</sup> octobre** : Le cercle philatélique Yvetois organise son exposition philatélique précompétitive régionale Namur-Hainaut de 9 à 17h. Hall Omnisports, allée du 125<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie à 5650 Walcourt.

**Renseignements** : M. Guidosse Jean Marie, rue de Charleroi 118 à 5650 Yves-Gomezée 071/650350 – [guidosse.jm@scarlet.be](mailto:guidosse.jm@scarlet.be)

**Boucherie - Charcuterie**

**Dominique BEQUET**

7, rue Miserque

**MARBAIX-LA-TOUR**

**Tel : 071 / 218119**

**Grand choix de charcuteries fines, fabrication maison.**

**Remise à domicile.**

**Service traiteur sur commande.**

### **REGLEMENT DES VENTES**

Mise en vente lors des réalisations inter membres «VENTE DU MOIS »

Afin d'améliorer la qualité des lots de Belgique proposés aux ventes mensuelles et d'éviter des discussions suite à des erreurs de côtes, qualités et pourcentages, tous les points suivants devront être respectés.

1. Tous les lots **XX** et **X** seront vérifiés et les observations sur leurs qualités seront signalées lors de la vente.
2. Les timbres et séries **XX** jusqu'à aujourd'hui et **X** avant le 01/01/1961 de qualité PREMIER CHOIX seront mis en vente suivant les prix demandés par le vendeur mais sans que ceux-ci ne puissent être inférieurs à 30% de la cote du COB. Si lors du contrôle un lot proposé à la vente présente un défaut et ne répond pas aux critères de premier choix (ex : dents courtes, fraîcheur, rouille ou autres problèmes affectant les timbres et documents), le lot sera retiré de la vente. Pour une vente à la tombola du club ces lots « premier choix », le % pourra être inférieur au 30% voir même gratuit.
3. Les timbres et séries **XX** jusqu'à aujourd'hui et **X** avant 1961 de qualité DEUXIEME CHOIX dont les défauts ont été signalés **PAR le vendeur lui-même** seront mis en vente suivant les prix demandés par le vendeur. Si ces défauts n'ont pas été signalés ou exagérés afin de vendre à moins de 30%, les lots seront retirés de la vente.
4. Les timbres **O** seront mis en vente aux prix demandés par le vendeur et l'acheteur sera seul responsable d'estimer la qualité lors de l'exposition des lots avant la vente.
5. Les timbres dépareillés seront mis en vente aux prix demandés par le vendeur comme dans un carnet de circulation.

6. Les cotes devront faire référence à un COB de l'année en cours ou une des deux années précédentes. Faute d'une référence vérifiable dans les COB de ces 3 années les lots seront retirés de la vente.
7. Des lots de séries ou dépareillés, de timbres **XX** ou **X**, peuvent être présentés sous la dénomination « **pour affranchissement** » **sans indication des timbres les composants** et les prix des lots feront référence à la valeur faciale. Sous cette présentation ces lots seront mis en vente aux prix demandés par le vendeur ou seront retirés de la vente.
8. Les timbres **X** après 01/01/1961 seront mis en vente uniquement comme « valeur d'affranchissement ».
9. Lors des réunions mensuelles un membre **PRESENT** pourra présenter à un autre membre présent tout élément philatélique au prix qu'il désire.

Il est recommandé de placer les timbres dans des cartons genre "HAWID" ou autre pour bien les protéger. Pour les plis, des enveloppes en plastique ou en papier sont conseillées. (Ceci dans votre propre intérêt de façon à éviter des détériorations lors des manipulations).

Les prix de départ doivent être impérativement exprimés en €.

Les centimes des prix en € doivent impérativement se terminer par 0 ou par 5.

Les lots doivent être présentés avec une liste récapitulative, ainsi qu'une feuille jointe au nom de notre cercle (s'adresser à la présidente pour vous en procurer).

**Nous insistons sur le fait que les vendeurs doivent être membres.** Les lots doivent être remis à Madame Isabelle Leysen ou en cas d'absence à un autre membre du comité.

**Les membres empêchés d'assister aux réunions et désirant remettre une offre, peuvent le faire auprès de la Présidente au 071/21.74.29.**

**REMARQUE GENERALE** : Bien que le cercle prenne toutes les mesures utiles en vue d'assurer la bonne conservation des lots destinés aux ventes entre membres, **il décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.**

**Nous rappelons que, pour les ventes, chaque vendeur et / ou acheteur est responsable des échanges qu'il effectue. Chaque membre est tenu avant de quitter la réunion, de vérifier leurs achats de timbres, qu'ils soient mis en vente, ou achetés. Le comité n'est en rien responsable des litiges qui pourraient survenir en raison d'un éventuel mauvais état des timbres vendus.**

**Il est aussi rappelé que le trésorier ne peut pas faire de crédit lors des ventes.**

**Chaque membre doit être en mesure d'honorer ses enchères.**

Pour de bonnes réunions conviviales et sans quiproquo, nous comptons sur votre fair-play et vous remercions d'avance pour votre compréhension

## VENTE DU 8 SEPTEMBRE 2016

N°	Nb	PAYS	DESCRIPTION	ETAT	COTE	Pr.Dép.	Pr.V.
1	36	VATICAN	Divers oblitérées	O	/	1	
2	41	DANEMARK	Divers oblitérées	O	/	1	
3	38	DIVERS	Divers Fleurs	O	/	1	
4	6	BELGIQUE	N°1176/81 (Coin daté)	XX	21	6,30	
5	2	BELGIQUE	Carnet 1 et 2	XX	18,50	6	
6	5	BELGIQUE	Carnet 3 à 7	XX	26,50	8,50	
7	2	BELGIQUE	Carnet 8 et 9	XX	7,50	2,50	
8	2	BELGIQUE	Carnet 10 et 11 (carnet avec variété)	XX	10,25	5	
9	2	BELGIQUE	Carnet 12 et 13	XX	2,50	1	

10	2	BELGIQUE	Carnet 14 et 15	XX	2,50	1	
11	40	DIVERS	Divers sport	O	/	1	
12	40	FINLANDE	Divers oblitérées	O	/	1	
13	40	TURQUIE	Divers oblitérées	O	/	1	
14	5	SUISSE	N°668/72 (Fleurs)	X	8	2,40	
15	5	SUISSE	N°684/88 (Fleurs)	X	4,50	1,40	
16	8	BELGIQUE	N°1642/49 (avec numéro de planche)	XX	5,20	2,60	
17	3	BELGIQUE	N°1753/55 (avec numéro de planche)	XX	2	1	
18	4	BELGIQUE	N°1785/88 (avec numéro de planche)	XX	3	1,50	
19	6	BELGIQUE	N°1843/48 (avec numéro de planche)	XX	3	1,50	
20	4	BELGIQUE	N°1856/59 (avec numéro de planche)	XX	2,15	1	
21	2	BELGIQUE	N°3401 a et b	XX	5,20	1,60	
22	3	BELGIQUE	N°3383 à 3385	XX	4,30	F :1,90	
23	2	BELGIQUE	N°3351 et 3378	XX	0,80	0,25	
24	3	BELGIQUE	N°3326 à 3328	XX	4,50	F :2,05	
25	4	BELGIQUE	N°3278 à 3281	XX	6	F :2,75	
26	2	BELGIQUE	2 feuillets des N°3225 et 3226	XX	20	F :9,80	
27	3+2	BELGIQUE	N°3163 à 3165 + 2 vignettes	XX	4	1,20	
28	2	BELGIQUE	BL100 + N°3145	XX	6	1,80	
29	2	BELGIQUE	BL97 + N°3100	XX	5	1,50	
30	5	BELGIQUE	N°2996 à 3000	XX	7,40	2,20	
31	1	BELGIQUE	N°216	XX	3,75	1,15	
32	1	BELGIQUE	N°215A	XX	110	33	
33	1	BELGIQUE	N°213A	XX	3	0,90	
34	1	BELGIQUE	N°203 Ca « bord couleurs »	O	5	1,30	
35	1	BELGIQUE	N°196 Ca « Nom au-dessus »	O	3,75	0,90	
36	1	BELGIQUE	N°257 « Chiffres comptables »	XX	65	20	
37	1	BELGIQUE	N°229 V « Ligne blanche »	XX	/	15	
38	9	BELGIQUE	N°317 à 324	O	21	5	
39	4	BELGIQUE	N°254 à 257	O	1	0,25	
40	21	BELGIQUE	N°190 à 210	O	20	5	

